

Loi travail :
Vœu déposé par José MARTHE et Adeline AYELA
Pour le groupe ENTENTE REPUBLICAINE

« Le 49.3 est une brutalité.

Le 49.3 est un déni de démocratie.

Le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher les débats parlementaires »

Ainsi s'exprimait François HOLLANDE en 2006, lors des débats sur le CPE.

En 2016, ce même François HOLLANDE qui n'en est plus à un reniement près, avec son Premier Ministre Manuel VALLS, appliquent le 49.3, avant tout examen par l'Assemblée Nationale des amendements présentés par les élus du peuple.

Considérant la responsabilité de l'exécutif dans les désordres et exactions perpétrées par les casseurs.

Considérant qu'un pouvoir ultra minoritaire dans le pays, n'est plus en capacité politique de passer en force dans quelque domaine que ce soit.

Considérant que désormais, parvenu à quelques mois de la fin d'un quinquennat calamiteux, tous les débats de fond ne peuvent être tranchés que par le peuple souverain dans le cadre de la campagne des élections présidentielles, déjà engagée.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées demande le retrait de la loi travail.